

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2025/04 relative aux délégations de signature des agents de la direction des Interventions

Montreuil, le 1^{er} avril 2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du directeur général de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Établissement ;

Vu la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2025/02 du 3 février 2025 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction des Interventions ;

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles »

A l'article 2 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2025/02 susvisée, les dispositions suivantes sont ajoutées après le 5^{ème} alinéa :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Descos, adjoint de la cheffe de l'Unité « Investissement vitivinicole », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions ».

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur général

Martin Gutton